

---

# États financiers de Les YMCA du Québec

31 décembre 2023

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-3
État des résultats .....	4
État de l'évolution de l'actif net .....	5
État de la situation financière.....	6
État des flux de trésorerie .....	7
Notes complémentaires.....	8-16

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
Les YMCA du Québec

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les YMCA du Québec (le « YMCA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du YMCA au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du YMCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport à la communauté avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le YMCA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du YMCA.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du YMCA.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le YMCA à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 18 mars 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

# Les YMCA du Québec

## État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Notes	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Activités des programmes	<b>17 627 934</b>	12 249 695
Ententes de services et subventions pour programmes	<b>38 570 378</b>	31 729 989
Subvention salariale d'urgence du Canada et subvention d'urgence du Canada pour le loyer	—	1 967 049
Loyer	<b>1 384 123</b>	1 318 198
Subventions pour les installations et intérêts	<b>3 422 334</b>	2 624 490
Dons de la Fondation des YMCA du Québec	<b>2 026 703</b>	2 459 614
Centraide du Grand Montréal	<b>1 283 130</b>	2 129 320
Honoraires de gestion	<b>2 157 679</b>	1 673 299
Revenus de placement	<b>2 401 707</b>	188 637
Ententes à impact social	<b>1 107 383</b>	1 127 414
	<b>69 981 371</b>	57 467 705
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	<b>39 399 851</b>	35 960 609
Dépenses liées aux programmes	<b>7 577 816</b>	6 597 463
Réparations et remplacements, fournitures d'entretien et contrats de service	<b>6 770 951</b>	6 022 314
Chauffage et électricité	<b>1 207 006</b>	1 191 024
Frais de location	<b>1 903 975</b>	1 365 883
Dépenses de bureau	<b>1 392 283</b>	1 385 953
Honoraires	<b>1 519 257</b>	1 083 484
Frais de promotion	<b>1 108 999</b>	811 530
Frais d'employés et perfectionnement du personnel	<b>836 036</b>	622 684
Assurances et taxes	<b>1 366 800</b>	1 213 892
Frais bancaires	<b>341 156</b>	231 364
Honoraires versés à YMCA Canada et autres cotisations	<b>788 825</b>	648 782
Créances recouvrées	<b>(7 613)</b>	(59 049)
Autres charges	<b>131 486</b>	120 088
	<b>64 336 828</b>	57 196 021
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	<b>5 644 543</b>	271 684
Intérêts sur la dette et autres frais de financement	<b>(79 348)</b>	(89 691)
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt	<b>(79 832)</b>	153 883
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(2 660 908)</b>	(2 892 435)
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>(154 143)</b>	(117 259)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>1 537 199</b>	1 675 586
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le gain à la cession d'immobilisations corporelles	<b>4 207 511</b>	(998 232)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	<b>504 295</b>	—
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>4 711 806</b>	(998 232)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Les YMCA du Québec**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation d'origine interne	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	9 550 759	2 000 000	22 985 565	34 536 324
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(1 180 225) <sup>(1)</sup>	—	181 993	(998 232)
Investissement en immobilisations	481 690 <sup>(2)</sup>	—	(481 690)	—
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>8 852 224<sup>(3)</sup></b>	<b>2 000 000</b>	<b>22 685 868</b>	<b>33 538 092</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(853 389)<sup>(1)</sup></b>	—	<b>5 565 195</b>	<b>4 711 806</b>
Investissement en immobilisations	<b>464 209<sup>(2)</sup></b>	—	<b>(464 209)</b>	—
Virement	—	<b>18 000 000</b>	<b>(18 000 000)</b>	—
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>8 463 044<sup>(3)</sup></b>	<b>20 000 000</b>	<b>9 786 854</b>	<b>38 249 898</b>

	2023	2022
	\$	\$
(1) Ventilation :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(2 660 908)</b>	(2 892 435)
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>(154 143)</b>	(117 259)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>1 537 199</b>	1 675 586
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	<b>504 295</b>	—
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt	<b>(79 832)</b>	153 883
	<b>(853 389)</b>	(1 180 225)
(2) Ventilation :		
Encaissement des subventions à recevoir	<b>(83 077)</b>	(239 561)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>591 245</b>	434 533
Acquisition d'immobilisations incorporelles	<b>308 642</b>	291 580
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<b>(504 295)</b>	—
Remboursement de la dette	<b>387 998</b>	436 027
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, nette du montant transféré aux produits reportés liés aux activités de programmes	<b>(236 304)</b>	(440 889)
	<b>464 209</b>	481 690
(3) Ventilation :		
Subventions à recevoir à court terme	<b>142 180</b>	111 138
Subventions à recevoir à long terme	<b>640 238</b>	754 357
Immobilisations corporelles destinées à la vente	<b>139 837</b>	—
Immobilisations corporelles	<b>20 603 432</b>	22 812 932
Immobilisations incorporelles	<b>1 233 884</b>	1 079 385
Tranche à court terme de la dette	<b>(397 807)</b>	(387 998)
Dette	<b>(2 350 030)</b>	(2 747 837)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>(11 693 193)</b>	(12 994 088)
Contrat d'échange de taux d'intérêt	<b>144 502</b>	224 335
	<b>8 463 044</b>	8 852 224

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

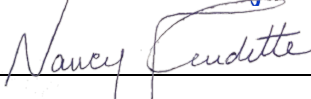
**Les YMCA du Québec**  
**État de la situation financière**  
au 31 décembre 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		<b>8 361 516</b>	8 569 344
Placements	3	<b>14 191 337</b>	15 211 784
Débiteurs	4	<b>8 203 371</b>	5 078 956
Subventions à recevoir	7	<b>142 180</b>	111 138
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	10	<b>951 543</b>	1 157 457
Fournitures et charges payées d'avance		<b>1 263 407</b>	1 085 613
Immobilisations corporelles destinées à la vente		<b>139 837</b>	—
		<b>33 253 191</b>	31 214 292
Placements	3	<b>13 839 932</b>	7 418 194
Subventions à recevoir	7	<b>640 238</b>	754 357
Immobilisations corporelles	5	<b>20 603 432</b>	22 812 932
Immobilisations incorporelles	6	<b>1 233 884</b>	1 079 385
Contrat d'échange de taux d'intérêt		<b>144 503</b>	224 335
		<b>69 715 180</b>	63 503 495
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		<b>7 246 449</b>	6 272 922
Produits reportés liés à des activités de programmes		<b>8 003 720</b>	5 835 007
Autres produits reportés		<b>1 774 083</b>	1 727 551
Tranche à court terme de la dette	7	<b>397 807</b>	387 998
		<b>17 422 059</b>	14 223 478
Dette	7	<b>2 350 030</b>	2 747 837
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	<b>11 693 193</b>	12 994 088
		<b>31 465 282</b>	29 965 403
Engagements	12		
<b>Actif net</b>			
Investi en immobilisations		<b>8 463 044</b>	8 852 224
Grevé d'une affectation d'origine interne	13	<b>20 000 000</b>	2 000 000
Non grevé d'affectations		<b>9 786 854</b>	22 685 868
		<b>38 249 898</b>	33 538 092
		<b>69 715 180</b>	63 503 495

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

\_\_\_\_\_ , administrateur

\_\_\_\_\_ , administratrice

# Les YMCA du Québec

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		4 711 806	(998 232)
Ajustements pour :			
Variation de la juste valeur des placements		(1 093 881)	251 472
Amortissement des immobilisations corporelles		2 660 908	2 892 435
Amortissement des immobilisations incorporelles		154 143	117 259
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(1 537 199)	(1 675 586)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		(504 295)	—
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt		79 832	(153 883)
		<b>4 471 314</b>	<b>433 465</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	11	44 077	127 197
		<b>4 515 391</b>	<b>560 662</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition de placements		(5 327 857)	(7 701 236)
Cession de placements		1 020 447	4 429 622
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		504 295	—
Acquisition d'immobilisations corporelles		(591 245)	(434 533)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(308 642)	(291 580)
		<b>(4 703 002)</b>	<b>(3 997 727)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Encaissement des subventions à recevoir		83 077	239 561
Remboursement de la dette		(387 998)	(436 027)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		284 704	440 889
		<b>(20 217)</b>	<b>244 423</b>
Diminution nette de l'encaisse		(207 828)	(3 192 642)
Encaisse au début		8 569 344	11 761 986
<b>Encaisse à la fin</b>		<b>8 361 516</b>	<b>8 569 344</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **1. Statuts et nature des activités**

Les YMCA du Québec (le « YMCA ») est un organisme de bienfaisance voué à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit de chacun ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes, des familles et des collectivités.

Par ses interventions, ses programmes et ses services, le YMCA vise à répondre aux besoins et aux attentes de la communauté. Il travaille de concert avec les personnes des communautés locales et des pays en développement, en vue d'obtenir la justice sociale et la maîtrise du milieu de vie.

Le YMCA a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## **2. Méthodes comptables**

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

### *Constatation des produits*

Le YMCA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés aux immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises afférentes à ces apports.

Les revenus afférents aux activités des programmes sont comptabilisés lorsque les services sous-jacents à ces revenus ont été rendus.

Les honoraires de gestion liés à la gestion du centre communautaire et sportif municipal Saint-Roch sont comptabilisés lorsque les services correspondants sont rendus.

### *Instruments financiers*

#### Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le YMCA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le YMCA dans le cadre de l'opération.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Instruments financiers (suite)*

#### Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des participations dans des fonds communs est établie à partir de la valeur des pertes déterminée par le gestionnaire des fonds. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

#### Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, le YMCA comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

### *Contrat d'échange de taux d'intérêt*

Le YMCA recourt à un contrat d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt afférent aux acceptations bancaires. Le YMCA a choisi de ne pas préparer la documentation requise pour l'application de la comptabilité de couverture.

Par conséquent, le contrat d'échange de taux d'intérêt est constaté à la juste valeur à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif. La juste valeur est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables. La variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt est présentée à l'état des résultats à titre de variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt.

### *Fournitures*

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de remplacement. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée dans le calcul du coût.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	25 et 40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Rénovations majeures	10 ans
Véhicules, mobilier et matériel	3 à 5 ans

### *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles, constituées de logiciels, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

### *Réduction de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou incorporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

### *Produits reportés liés à des activités de programmes*

Les produits reportés liés à des activités de programmes proviennent des programmes de développement communautaire qui sont financés au moyen de subventions gouvernementales, d'apports de divers bailleurs de fonds et des dons de la Fondation des YMCA du Québec.

### *Autres produits reportés*

Les autres produits reportés représentent des sommes reçues dont les services seront rendus au cours de l'exercice suivant.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### 3. Placements

	2023	2022
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt à 3,25 % (0,30 % en 2022), échéant en août 2024 (en février 2023 en 2022)	<b>100 000</b>	100 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,72 % (4,83 % en 2022), échéant en février 2024 (en janvier 2023 en 2022)	<b>2 000 000</b>	10 000 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,83 %, échéant en avril 2024	<b>2 000 000</b>	—
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,75 %, échéant en mars 2024	<b>2 000 000</b>	—
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,86 %, échéant en mai 2024	<b>2 000 000</b>	—
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,71 %, échéant en janvier 2024	<b>3 000 000</b>	—
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,41 %, échéant en janvier 2024	<b>1 000 000</b>	—
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,65 %, échéant en février 2024	<b>1 000 000</b>	—
Certificat de placement garanti, portant intérêt à taux variable (5,20 % en décembre 2023), échéant en décembre 2024	<b>1 000 000</b>	—
Certificat de placement garanti, portant intérêt à taux variable (4,45 % en décembre 2022), échu en novembre 2023	—	5 000 000
Fonds communs diversifiés	<b>13 838 652</b>	7 416 915
Intérêts courus	<b>92 617</b>	113 063
	<b>28 031 269</b>	22 629 978
Tranche à court terme	<b>14 191 337</b>	15 211 784
	<b>13 839 932</b>	7 418 194

### 4. Débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Clients	<b>347 313</b>	145 700
Provision pour créances douteuses	<b>(7 321)</b>	(22 050)
	<b>339 992</b>	123 650
Intérêts courus à recevoir relatifs aux dettes subventionnées	—	34 587
Bailleurs de fonds pour les programmes communautaires et autres	<b>7 737 885</b>	4 784 663
Taxes à recevoir	<b>125 494</b>	136 056
	<b>8 203 371</b>	5 078 956

## 5. Immobilisations corporelles

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 095 141	—	2 095 141	2 157 008
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	68 115 249	50 850 371	17 264 878	19 357 296
Véhicules, mobilier et matériel	12 353 431	11 110 018	1 243 413	1 298 628
	<b>82 563 821</b>	<b>61 690 389</b>	<b>20 603 432</b>	22 812 932

## 6. Immobilisations incorporelles

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	1 603 437	369 553	1 233 884	1 079 385

## 7. Dette

	2023	2022
	\$	\$
Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville	2 747 837	3 135 835
Tranche à court terme	397 807	387 998
	<b>2 350 030</b>	2 747 837

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2024	397 807
2025	2 350 030

## **7. Dette (suite)**

### *Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville*

En vertu d'une convention de crédit, le YMCA a obtenu, le 31 mars 2010, des facilités de crédit d'un montant initial de 7 000 000 \$ et de 964 000 \$ pour des périodes de 7 ans et de 5 ans, respectivement, lui permettant d'effectuer des emprunts sous la forme d'acceptations bancaires à escompte d'une durée pouvant varier entre un mois et un an. Ces facilités de crédit, d'un montant de 5 552 770 \$ et de 486 587 \$, qui avaient été renouvelées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, sont venues à échéance au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Une de ces facilités de crédit d'un montant de 3 881 303 \$ a été renouvelée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Elle vient à échéance le 30 décembre 2025. Les acceptations bancaires à escompte détenues au 31 décembre 2022 sont liées au Centre YMCA Cartierville, ont une durée d'un mois, une valeur nominale de 3 881 303 \$ et viennent à échéance le 30 décembre 2025. Afin de couvrir le risque lié aux fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur ces acceptations bancaires, le YMCA a conclu un contrat d'échange de taux d'intérêt. Ce contrat, d'un montant nominal initial de 3 881 303 \$ et réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 30 décembre 2025, permet au YMCA de payer un taux d'intérêt effectif de 1,06 % plus des frais d'estampillage de 1,59 % sur ses acceptations bancaires. Une somme initiale de 1 957 430 \$ de l'emprunt est subventionnée par un organisme externe.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA de ratios financiers liés à la couverture du service de la dette et au maintien d'un montant minimal d'avoir net. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2023.

### *Subventions à recevoir afférentes à la dette subventionnée*

Le solde des subventions à recevoir d'un montant de 782 418 \$ (865 495 \$ en 2022) relatif à la dette subventionnée est présenté comme suit :

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Subventions à recevoir à court terme	<b>142 180</b>	111 138
Subventions à recevoir à long terme	<b>640 238</b>	754 357
	<b>782 418</b>	865 495

Les organismes subventionneurs ont également accepté de payer les intérêts se rattachant à la dette subventionnée. La charge d'intérêts subventionnée s'élève à 21 592 \$ (24 495 \$ en 2022).

## **8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont des apports reçus de la Fondation des YMCA du Québec, d'organismes gouvernementaux, de la Ville de Montréal et de sociétés privées. Ces apports visent principalement les immeubles du Centre YMCA Cartierville, du Centre YMCA du Parc, du Centre YMCA Centre-Ville, du camp YMCA Kanawana et des améliorations apportées à une garderie. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

## 8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (suite)

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Solde au début	<b>12 994 088</b>	14 228 785
Apports reçus au cours de l'exercice	<b>284 704</b>	440 889
Amortissement de l'exercice	<b>(1 537 199)</b>	(1 675 586)
Montant transféré aux produits reportés liés aux activités de programmes	<b>(48 400)</b>	—
Solde à la fin	<b>11 693 193</b>	12 994 088

## 9. Lettre de garantie

En vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et le Centre YMCA Centre-Ville, le YMCA a émis une lettre de garantie de 100 000 \$ en faveur de la Ville de Montréal. Cette lettre de garantie vient à échéance en 2024 et est garantie par un dépôt à terme du même montant.

## 10. Fondation des YMCA du Québec

Les états financiers n'incluent pas les actifs, les passifs, ni les activités de la Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »). La Fondation a été établie dans le but de s'occuper des activités de financement du YMCA, qui, par conséquent, détient un intérêt économique dans la Fondation.

Au cours de l'exercice, le YMCA a comptabilisé un revenu de 2 026 703 \$ (2 459 614 \$ en 2022), des apports reportés afférents aux immobilisations de 284 704 \$ (440 889 \$ en 2022) et a réduit les produits liés à des activités de programmes de 306 479 \$ (633 857 \$ en 2022) pour un total de 2 004 928 \$ (2 266 646 \$ en 2022) provenant de la Fondation.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2023, ainsi que les résultats de ses activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Situation financière		
Total de l'actif	<b>7 061 521</b>	7 273 069
Total du passif	<b>2 007 051</b>	2 007 477
Total des soldes de fonds	<b>5 054 470</b>	5 265 592

Le passif inclut un montant total de 951 543 \$ (1 157 457 \$ en 2022) payable au YMCA.

**10. Fondation des YMCA du Québec (suite)**

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Résultat des activités de fonctionnement		
Soldes de fonds au début	<b>5 265 592</b>	5 775 455
Total des produits autres que les dotations	<b>2 849 057</b>	2 774 588
Dotations	—	(21 501)
Total des charges et des dons	<b>(3 060 179)</b>	(3 262 950)
Diminution nette des fonds	<b>(211 122)</b>	(509 863)
Soldes de fonds à la fin	<b>5 054 470</b>	5 265 592

**11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie**

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	<b>(3 124 415)</b>	(705 945)
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	<b>205 914</b>	248 485
Fournitures et charges payées d'avance	<b>(177 794)</b>	(137 823)
Créditeurs et charges à payer	<b>973 527</b>	820 293
Produits reportés liés à des activités des programmes	<b>2 120 313</b>	(608 832)
Autres produits reportés	<b>46 532</b>	511 019
	<b>44 077</b>	127 197

**12. Engagements**

Le YMCA s'est engagé à louer des locaux en vertu de baux et a signé des contrats de service avec des fournisseurs qui viennent à échéance jusqu'en 2028. Les versements futurs s'élèveront à 2 540 678 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

\$

2024	1 448 838
2025	305 760
2026	157 040
2027	128 840
2028	500 200

**13. Actif net grevé d'une affectation d'origine interne**

Cette affectation représente les ressources réservées par le conseil d'administration pour assurer un maintien des activités liées à la mission du YMCA.

#### **14. Aide financière**

En tant qu'organisme de bienfaisance, le YMCA offre un programme d'aide financière à sa clientèle qui répond à des critères précis. L'accès pour tous permet à des individus ne disposant pas de ressources financières suffisantes d'avoir accès à ces activités communautaires ou physiques à tarif réduit. Ce montant totalise 672 077 \$ en 2023 (481 644 \$ en 2022).

#### **15. Instruments financiers**

En raison de ses actifs financiers et passifs financiers, le YMCA est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

##### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du YMCA fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de prix autre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le YMCA est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

##### a) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le YMCA est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements en fonds communs diversifiés, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

##### b) Risque de taux d'intérêt

Les intérêts relatifs à une tranche de la dette sont subventionnés. Conséquemment, les risques de trésorerie sont minimes.

Le YMCA est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des variations dans le taux de base, puisque les acceptations bancaires portent intérêt à taux variable. Afin de gérer cette volatilité, le YMCA a un contrat d'échange de taux d'intérêt dans le but de fixer les taux d'intérêt des acceptations bancaires portant intérêt à 1,06 % et venant à échéance le 30 décembre 2025.

Les placements en dépôt à terme et en certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe. Une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

##### *Risque de crédit*

Le YMCA consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités et maintien des provisions pour créances douteuses, le cas échéant.